

Linda Lavigneur CPA inc.

- Avez-vous contribué à un RAP ? (Détail de votre RAP et avis de cotisation fédéral)	Oui	Non
- Possédez-vous au cours de l'année des biens ou placements (Actions, REER, CELI) à l'étranger de plus de 100 000\$ CAN et/ou des revenus étrangers ? T1135 (amende 2500\$)	Oui	Non
- Avez-vous gagné des revenus étrangers ? T5, T3, T5008	Oui	Non
- Avez-vous vendu un bien Canadien ou étranger tel que : votre résidence principale, secondaire ou locative au cours de l'année ? (TP-274, T2091) amende 2500\$ @ 8000\$	Oui	Non
- Avez-vous vendu des actions boursières hors REER/CELI et réalisé un gain (perte) en capital ?	Oui	Non
- Avez-vous des reçus de contributions politiques ou dons de charité ?	Oui	Non
- Avez-vous un T2202 frais de scolarité, relevés d'intérêts prêt étudiant, bourse d'études	Oui	Non
- Avez-vous des reçus de frais médicaux, soins, dentistes, autres ? Relevés assurance ?	Oui	Non
- Avez-vous exécuté des travaux pour amélioration de la qualité de l'air ?	Oui	Non
- Avez-vous effectué des dépenses, fournitures scolaires des enseignants et éducateurs (CPE)?	Oui	Non
- Avez-vous fait du TÉLÉTRAVAIL ? Si oui, fournir vos dépenses et informations.	Oui	Non
- Avez-vous payé abonnements numériques ?	Oui	Non
- Avez-vous un compte de monnaie virtuelle ?	Oui	Non
- Veuillez nous fournir vos avis de cotisation Fédéral et Provincial de l'an dernier, vous avez joints ?	Féd.	Prov.
- Avez-vous versé des acomptes provisionnels pour vos impôts personnels ?	Oui	Non
- Crédit impôt solidarité : êtes-vous inscrit au dépôt direct ?	Oui	Non
- Si non, chèque remis par le client?	Oui	Non
- Est-ce que votre situation a changée depuis le 31 décembre ?	Oui	Non

Détails :

Si vous avez reçu crédit solidarité à compter de juillet dernier, veuillez fournir votre avis de détermination de Revenu Québec

- Québec: Acceptez-vous les transferts de remboursement entre conjoints pour solde dû ? Oui Non

Notes supplémentaires

La responsabilité et l'exactitude de l'information et de l'intégralité des déclarations contenues dans mes déclarations de revenus m'incombent en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et de la Loi sur les impôts du Québec.

-Avez-vous remis tous les feuillets pour les déclarations fiscales ? Oui Non

Veillez noter que nous devons recevoir tous vos documents avant de débiter le traitement de votre dossier

Signature(s) : _____

Vous

Conjoint